

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE D'ALBITRECCIA

Suivant acte reçu par Maître Philippe ROMBALDI, Notaire à AJACCIO, le 9 novembre 2021, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Antoine GIACOMONI, et Madame Claire SALINI, demeurant à AJACCIO (20090) avenue Noël Franchini, Parc de la Chenaie, bâtiment C, Nés : Monsieur à COGNOCOLI-MONTICCHI (20159) le 20 février 1918 et Madame à TOLLA (20117) le 15 octobre 1929. Mariés sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée en la mairie de TOLLA (20117) le 2 octobre 1952 et tous deux décédés à AJACCIO (20000) : Monsieur le 2 septembre 2004 et Madame le 21 juin 2019.

Ils ont possédé pendant plus de trente ans : A ALBITRECCIA (20166) Lieu-dit Buselica, les trois quarts (3/4) indivis en pleine propriété d'une parcelle de terre sur laquelle est édifiée une maison à usage d'habitation cadastrée section A numéro 308 lieudit Buselica pour une contenance de 00ha 01a 39ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr